Santé Canada Health Canada

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2021-6102
Demande : Catégorie B 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Tavium plus VaporGrip Technology
Numéro d'homologation : 33268
Principe actif (p.a.) : 134 g é.a./L de dicamba et 271 g p.a./L de S-metolachlor
Numéro de document de l'ARLA : 3345410

Contexte

L'herbicide Tavium plus VaporGrip Technology a été homologué pour la première fois en 2018 pour la suppression de certaines graminées et latifoliées émergées et la suppression résiduelle à court terme du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de la petite herbe à poux, de la renouée liseron et de l'abutilon à 4,15 L/ha dans le soja Roundup Ready 2 Xtend. Pour obtenir des renseignements sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande avait pour but d'inclure des allégations pour la suppression d'amarante tuberculée (aussi connue sous le nom d'amarante de Palmer) jusqu'au stade de 4 feuilles et la suppression résiduelle à court terme de l'amarante tuberculée 4,15 L/ha.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen étaient des données issues d'essais répétés en champ. L'ensemble des renseignements a démontré que l'application de l'herbicide Tavium plus VaporGrip Technology selon les instructions figurant sur l'étiquette devrait permettre d'obtenir une suppression résiduelle acceptable et une suppression de l'amarante tuberculée (ou l'amarante de Palmer, y compris les biotypes résistants au glyphosate) à la dose indiquée sur l'étiquette.

L'extension de l'information figurant sur l'étiquette de l'herbicide Tavium plus VaporGrip Technology pour inclure la suppression de l'amarante tuberculée (ou l'amarante de Palmer, y compris les biotypes résistants au glyphosate) fournit aux utilisateurs un outil utile pour gérer l'amarante tuberculée résistant au glyphosate largement répandu.

Canada

Conclusion

L’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et elle juge que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée concernant l’homologation de l’herbicide Tavium plus VaporGrip Technology.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Nº de l'ARLA	Référence
3291059	2021, Value summary for Tavium plus VaporGrip in soybeans for control of waterhemp, DACO: 10.1.
3291061	2021, Evaluate various products to build a Syngenta program to control waterhemp in Xtendflex soybeans, DACO: 10.2.3.3.
3291062	2021, Evaluate various products to build a Syngenta program to control waterhemp in Xtendflex soybeans, DACO: 10.2.3.3.
3291063	2021, Evaluate various products to build a Syngenta program to control waterhemp in Xtendflex soybeans, DACO: 10.2.3.3.
3291064	2019, Evaluate Tavium and Boundary for control of glyphosate-resistant waterhemp in soybeans, DACO: 10.2.3.3.
3291065	2019, Evaluate Tavium and Boundary for control of glyphosate-resistant waterhemp in soybeans, DACO: 10.2.3.3.
3291066	2019, Evaluate Tavium and Boundary for control of glyphosate-resistant waterhemp in soybeans, DACO: 10.2.3.3.
3291067	2019, Evaluate Tavium and Boundary for control of glyphosate-resistant waterhemp in soybeans, DACO: 10.2.3.3.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9